

Spécial déconfinement

EDITO Depuis près de 2 mois, nous faisons face à une situation inédite suite à la pandémie du Covid 19. Malgré cela, nous avons pu organiser le scrutin du 15 mars dans les meilleures conditions avec une participation certes plus faible qu'en 2014 mais tout de même très supérieure à la moyenne nationale avec près de 60%.

Je veux donc remercier les élus qui ont tenu les bureaux de vote et les électeurs qui ont participé au dépouillement. Je veux aussi remercier et féliciter les agents communaux qui ont participé à l'organisation du scrutin et qui ont garanti le bon déroulement et la sécurité des opérations de vote. Je suis fier de leur engagement qui fait honneur au service public dont certains redécouvrent aujourd'hui la nécessité et les vertus.

Les urnes ont parlé et les habitants de notre village nous ont, une fois de plus, renouvelé leur confiance avec 58,84 % des voix et 19 élus sur 23, ceci en dépit d'une campagne d'une grande violence menée par nos adversaires. C'est la reconnaissance d'un travail de notre équipe depuis tant d'années avec un bilan incontestable, dans le respect des engagements, dans la concertation et toujours dans le sens de l'intérêt général. Je remercie chaleureusement les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leurs suffrages et celles et ceux qui nous ont soutenus activement.

Compte-tenu du confinement, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé et nous ne saurons que fin mai, après avis du Conseil Scientifique, à quelle date cela pourra se faire.

Dans cette attente, ce sont les élus sortants, dont le maire et les adjoints, qui conservent leurs fonctions pour gérer « les affaires courantes » avec le minimum d'agents indispensables. La mairie est fermée au public et seule une permanence téléphonique est assurée. Mais nous avons aussi dû faire face aux conséquences de la pandémie, du confinement et préparer le déconfinement. Comme toujours, nous nous sommes préoccupés du bien-être et de la sécurité de tous les habitants. Vous trouverez dans ce bulletin quelques informations qui en témoignent.

Plus que jamais, la solidarité et l'engagement de toutes et tous sont indispensables pour surmonter l'épreuve que nous traversons.

Bien fidèlement à vous,

Votre maire,

Michel Bachmann



ECOLE

Réouverture de l'école

Le déconfinement est annoncé par le gouvernement à partir du 11 mai, avec une réouverture « progressive » des écoles, selon les déclarations du 1^{er} ministre.

S'il existe un protocole national, c'est, comme bien souvent, au niveau local que tout va se jouer. Si la commune s'organise pour permettre l'accueil des enfants, **la décision d'ouvrir ne sera prise que jeudi 7 mai au vu des derniers éléments fournis par les autorités sur l'état de la pandémie dans notre département.**

De fait, nous sommes très attentifs à ce que la sécurité des enfants, des enseignants, des agents de la commune et des parents soit assurée et que tous les moyens soient mis en œuvre pour cela. Après concertation avec les représentants des parents d'élèves, le directeur de l'école et en lien avec les responsables de nos services, direction générale, services intendance et enfance jeunesse, nous avons validé un dispositif de réouverture de l'école qui repose sur les grands principes suivants :

- Pas d'accueil des petites et moyennes sections de maternelles. En effet, les mesures sanitaires indispensables, (gestes barrières, distanciation physique, gestion de l'espace et des outils pédagogiques), sont inadaptées à des enfants de cet âge.
- Accueil des autres niveaux par groupes de 15 maximum (1/2 classe).

Mise en place de 2 groupes :

Grandes sections/CP/CM2 avec groupe A et B

CE/CM1 avec groupe A et B

Les groupes A auront cours les jeudis et vendredis, les groupes B auront cours les lundis et mardis

Ainsi, le nombre maximum d'enfants possiblement présents en même temps à l'école permettra l'accueil dans le respect des règles sanitaires, de même pour les repas qui devraient pouvoir être pris dans le restaurant scolaire.

Comme la reprise se fait sur la base du volontariat, un questionnaire a été adressé à chaque famille pour connaître la fréquentation, aussi bien pour l'école que les services périscolaires, restauration et accueils.

La commune s'est donné les moyens humains et matériels pour réussir cette reprise : masques, solution hydro-alcoolique, lingettes, gants, acquisition de 2 nébulisateurs permettant la désinfection totale et rapide des locaux scolaires et périscolaires chaque jour, organisation des flux, etc...



Les collectes s'adaptent au confinement

Déchèteries

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Nord Seine-et-Marne propose la réouverture partielle de 6 déchèteries, avec des conditions d'accès spécifiques. Ainsi les déchèteries de Meaux et de Monthyon seront ouvertes à compter du 04 mai 2020, sans interruption de 9 heures à 18 heures sur rendez-vous exclusivement. Le rendez-vous se prendra sur le site du SMITOM du Nord Seine-et-Marne : www.smitom-nord77.fr

Conformément aux mesures de confinement en vigueur, chaque usager devra impérativement être muni de son attestation de déplacement dérogatoire renseignée au motif de « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ».

Il est vivement conseillé de :

- 1 - Se munir d'un masque, de gel hydroalcoolique, porter des gants et respecter les mesures de distanciation avec les agents. Avant l'entrée sur le site, chacun doit se nettoyer les mains à l'aide du gel en sa possession ;
- 2 - Préparer sa carte d'accès en déchèterie, sa carte d'identité ainsi que son justificatif de domicile, documents obligatoires à présenter à l'agent sans contact. ;
- 3 - Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 2 ;
- 4 - Limiter le dépôt des déchets à 4 m³ maximum ;
- 5 - Trier au préalable les déchets par catégorie.

Collecte des déchets verts

La collecte pour le village va reprendre **jeudi 14 mai**.

Afin d'éviter tout débordement et surtout la saturation des premières collectes dues au stock de déchets verts produits pendant cette période de confinement, il vous est demandé de sortir la moitié de vos sacs la semaine de reprise et l'autre moitié la semaine suivante.

Depuis le 4 mai, vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous pour déposer directement vos déchets dans une des deux déchetteries ouvertes de l'agglomération. La distribution des sacs à déchets verts se tiendra à l'Espace Évelyne Helluin de 9h à 12h **les samedis 16 et 23 mai 2020**.



Collecte des encombrants

Pour la commune, la collecte des encombrants aura lieu **mercredi 17 juin 2020**.

De manière à faciliter la reprise de cette collecte, il est nécessaire de limiter le volume d'encombrants à évacuer. De même, faites attention à la nature des encombrants, tous ne sont pas ramassés, voir la liste en suivant [ce lien](#).



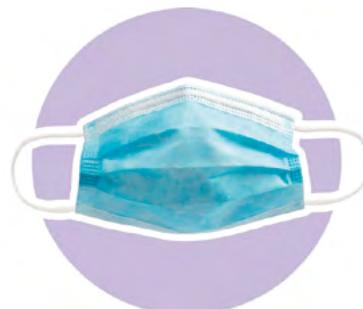
Depuis le 4 mai, vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous pour déposer directement vos encombrants dans une des deux déchetteries de l'agglomération ouvertes.

Rappel des consignes COVID-19 toujours en vigueur

Il est toujours recommandé de jeter vos mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage dans un sac résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le bac plastique pour ordures ménagères. Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle bleue, dans le compost ou dans la nature, même si vous n'êtes pas malade !

Protection COVID

Des masques pour chaque habitant



La commune a été dotée gratuitement de 500 masques chirurgicaux par la Région et d'autant par le Département. La CAPM devrait nous en fournir 1000 prochainement et nous en avons également commandé 1000, à nos frais, dans le cadre d'une commande groupée organisée par l'Union des Maires de Seine-et-Marne. Ces masques sont destinés aux professions médicales, paramédicales et différentes personnes, dont les intervenants auprès de personnes infectées ou fragiles, y compris également des agents communaux, bénévoles ou élus.

Par ailleurs, en vue du déconfinement, le Département va fournir des masques dits « grand public » en tissu aux Seine-et-Marnais. Il vient d'en commander 1 million avec l'objectif d'en acquérir 3 millions. Ces masques lavables et réutilisables seront distribués en lien avec les mairies. La première livraison devrait avoir lieu avant le 11 mai, soit un par habitant.

Enfin, dans le cadre d'une commande groupée avec la CAPM, nous avons commandé, à nos frais, 2000 masques livrés, nous l'espérons, avant le 10 mai. Ainsi, la commune disposerait au total d'environ 9000 masques ce qui permettrait de doter chaque habitant (adultes, grands enfants et ados) de 3 masques en moyenne. Ces masques seront distribués à domicile par nos soins. Chaque famille conserve évidemment la faculté de fabriquer ses masques pour son propre usage.

L'Agence Régionale de Santé refuse le transfert



La demande de transfert de la pharmacie vers le centre commercial a fait l'objet d'un refus par arrêté pris le 22 avril par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

C'est évidemment une excellente nouvelle pour notre village et tous les habitants. Le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons illustre

plus que jamais le besoin de proximité en matière d'offre de soins et de médicaments.

Cette décision est une première victoire mais nous ne relâchons pas notre vigilance car un recours peut être formé auprès du Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté.

Face à ceux qui se sont servis de cette demande de transfert à des fins purement électoralistes sans même apporter leur soutien à la pétition et qui considéraient que le départ de la pharmacie était acquis, nos arguments et notre mobilisation ont donc porté leurs fruits. Merci à celles et ceux qui y ont contribué, notamment en signant la pétition.

Cela confirme l'adage selon lequel «les seules batailles qu'on est sûr de perdre sont celles qu'on n'a pas livrées...»



CCAS, solidarité

Aide aux aînés, personnes isolées ou vulnérables

Dans cette période de confinement, des membres du CCAS, des élus ou des bénévoles les contactent régulièrement. Il s'agit de prendre des nouvelles et de proposer une aide notamment pour faire des courses. Merci à toutes celles et ceux qui se sont spontanément mis à disposition pour cela. Des masques chirurgicaux ont été fournis à certaines de ces personnes âgées ou fragiles.

Un arrêté du maire impose le consentement des habitants

Suite à une requête d'Enedis, la délibération du tribunal administratif de Melun notifiée le 11 février 2020, impose à la commune de retirer sa délibération du 12 décembre 2016 interdisant la pose des compteurs Linky, ceci dans le délai de 2 mois.

Compte-tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie du covid-19 et au confinement, l'installation du nouveau conseil municipal issu du scrutin du 15 mars n'a pas encore pu avoir lieu. Aussi, dans l'attente d'une prochaine réunion du conseil municipal en capacité de répondre à l'injonction du tribunal administratif, un arrêté du maire signé le 7 avril dernier règlemente l'installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune.

Cet arrêté prévoit qu'aucun compteur communicant (de type Linky ou autre) ne pourra être installé sans le consentement des habitants du logement concerné. Ce consentement devra être dûment recueilli par écrit par Enedis, ou la société chargée de l'installation, qui en informera la mairie avant toute intervention.

Il est précisé que ces dispositions s'appliquent à tous les foyers, logements individuels ou collectifs, neufs ou anciens, y compris en cas de dysfonctionnement ou de panne du compteur ordinaire. Dans ce dernier cas, il est décidé qu'en l'absence du consentement recueilli dans les conditions requises, un compteur ordinaire, non communicant, sera obligatoirement installé.

Marché dominical

Le marché est maintenu

Nous avons demandé et obtenu une dérogation qui permet de maintenir notre marché à la condition de mettre en place une organisation qui assure la sécurité sanitaire (gestes barrières). Les commerçants prennent aussi des commandes ce qui permet d'éviter une trop longue attente. Les personnes âgées et ou handicapées sont prioritaires. De ce fait, le marché connaît un grand succès. Espérons que ceux qui ont découvert le marché à l'occasion du confinement y resteront fidèles ensuite.





Le printemps est là !

Respectons les règles du « bien vivre ensemble »

Avec l'arrivée du printemps, il est normal de réaliser des petits travaux dans son jardin, de bricoler à l'extérieur de sa maison et de profiter de repas autour d'un barbecue. Cependant même s'il est légitime de profiter de cette saison à l'extérieur de la maison il est cependant obligatoire de ne pas franchir des limites fixées tant par la loi que par les règles du «savoir vivre ensemble».

Quelques rappels ci-dessous de bonnes pratiques et si vous avez des doutes, n'hésitez pas à consulter le [guide pratique du «bien vivre ensemble»](#) sur le site internet de la commune.

Nuisances sonores

les travaux de bricolage aux abords de la maison (karcher, tondeuse, scie etc...) doivent être réalisés aux horaires réglementaires suivants (arrêté municipal du 17 mai 2010) :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Feux

Pour rappel le brûlage de tous déchets, même déchets verts dans les jardins est interdit (arrêté municipal du 28/5/2013)

Chiens

Les animaux considérés comme errants peuvent être ramassés par la fourrière. Les propriétaires devront payer l'intervention de celle-ci et une amende pouvant atteindre 450€.

De plus les chiens doivent être systématiquement tenus en laisse et les chiens de catégories 1 et 2 doivent être muselés. Enfin les déjections doivent être ramassées dans les espaces verts et sur la voie publique.

Destruction des frelons asiatiques

En 2019, la Commune a signé une convention de partenariat avec une association départementale d'apiculteurs. Le Groupement Sanitaire Apicole de Seine-et-Marne peut intervenir gratuitement pour procéder à l'élimination du nid.

Si vous constatez l'implantation d'un nid de frelons asiatiques, [contactez la mairie](#) qui vous donnera la procédure à suivre.



Vie de la commune

Manifestations, activités associatives et communales, cérémonies

Pour rappel, toutes les activités associatives sont suspendues et toutes les manifestations sont annulées, y compris notamment le festif'art, de même pour la commémoration du 8 mai qui pourra donner lieu à un simple dépôt de gerbe, le repas des Aînés, la fête de l'école et les festivités des 13 et 14 juillet... De même, toutes les cérémonies, mariages, parrainages civils, sont reportées. Toutes les réservations de salles (polyvalente et convivialité) sont annulées pour le moment.